

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY 2018



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les réalisations budgétaires de l'année dans la comptabilité tenue par le maire (ordonnateur). Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune d'Essey-lès-Nancy, conforme, en tous points, au compte de gestion établi pour la même période par le comptable public (Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy).

Le présent rapport de présentation du compte administratif intervient en complément de l'analyse de la situation financière de la collectivité réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2019. En effet, les résultats issus de ce compte administratif ne diffèrent pas de ceux présentés lors du débat et l'analyse financière opérée en février dernier demeure toujours pertinente.

Pour une bonne appréhension du compte administratif seront donc présentés et analysés successivement :

- I. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018
- II. L'exécution détaillée de la section de fonctionnement
- III. L'exécution détaillée de la section d'investissement

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2018.

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budg. totales		6 726 454,23 €	2 516 881,89 €	9 243 336,12 €
	Titres de recettes émis	A	6 485 065,42 €	1 292 791,02 €	7 777 856,44 €
	Restes à réaliser	B	- €	184 571,00 €	184 571,00 €
DEPENSES	Prévisions budg. totales		6 726 454,23 €	2 499 206,27 €	9 225 660,50 €
	Mandats émis	D	5 203 087,41 €	1 013 955,28 €	6 217 042,69 €
	Restes à réaliser	E	- €	311 006,98 €	311 006,98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution 2018</u>				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	1 281 978,01 €	278 835,74 €	1 560 813,75 €
	Déficit si A-D<0	F=A-D			
	<u>Restes à réaliser 2018</u>				
	Excédent si B-E>0	G=B-E			
Déficit si B-E<0	G=B-E		- 126 435,98 €	- 126 435,98 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	Excédent	H	508 056,01 €		508 056,01 €
	Déficit	J		- 801 559,36 €	- 801 559,36 €
RESULTAT CUMULE	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>				
	Excédent	F+H	1 790 034,02 €		1 267 310,40 €
	Déficit	F+J		- 522 723,62 €	
	<u>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</u>				
	Excédent	F+G+J	1 790 034,02 €		1 140 874,42 €
	Déficit			- 649 159,60 €	

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

	CA 2018
1 Recettes réelles de fonctionnement	6 422 430 €
2 Recettes exceptionnelles de fonctionnement	155 801 €
3 Reprise sur provision	422 424 €
4 Recettes de gestion courante (1-2-3)	5 844 204 €
5 Dépenses réelles de fonctionnement	5 045 028 €
6 Intérêts de la dette (hors indemnités de remb. anticipés)	147 323 €
7 Dépenses except. de fonctionnement (dont indemnités de RA)	4 546 €
8 Provision constituée sur l'exercice	21 186 €
9 Dépenses de gestion courante (5-6-7-8)	4 871 974 €
10 Epargne de gestion (4-9)	972 230 €
11 Epargne brute (4-5-(7+8))	824 907 €
12 Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	267 717 €
13 Capital remboursé par anticipation	0 €
14 Epargne nette (11-12)	557 190 €
15 Recettes d'investissement nettes (hors emprunts)	1 094 965 €
16 Dépenses d'investissement nettes (hors capital de la dette)	643 836 €
17 Besoin ou excédent de financement (14+15-16)	1 008 320 €
18 Emprunt	0 €
19 Variation du fonds de roulement (17-18)	1 008 320 €

En comparaison avec l'exercice 2017, il apparaît une évolution de l'ordre de :

- + 1,6 % pour les dépenses de gestion ;
- + 0,3 % pour les recettes de gestion.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

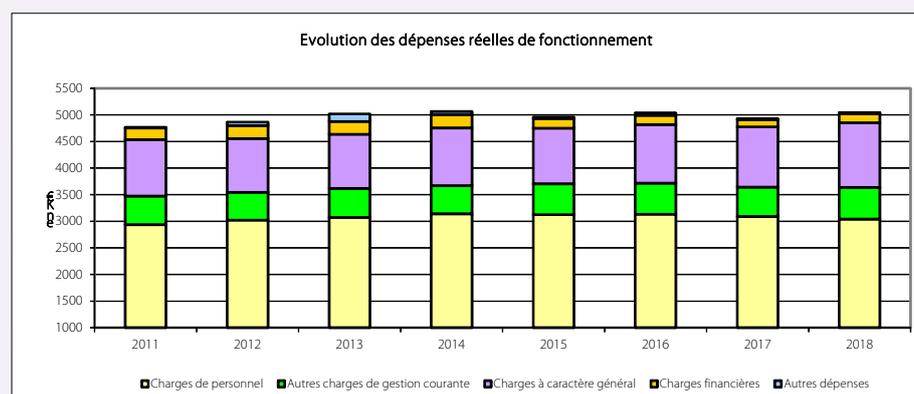
II. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté, en 2018, un montant de 5 045 028,39 €, contre 4 930 568 € en 2017. Elles ont donc enregistré une progression de 2,3 % sur cet exercice.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement.



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

Ce chapitre de dépenses a progressé de 78 578 € en 2018 avec la mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation de chauffage comportant le changement de chaudières et la poursuite de l'externalisation des prestations d'entretien des écoles. Il convient néanmoins de relever que ces interventions devraient permettre de substantielles économies de chauffage, d'une part, et une réduction de la masse salariale, d'autre part.

Par ailleurs, l'année 2018 a été caractérisée par de nombreuses prestations d'entretien, de réparation et de valorisation du patrimoine communal avec notamment :

- la réparation de matériels utilitaires (22 300 €)
- le remplacement de la pompe de relevage du terrain de football (3 820 €)
- la réfection en régie de l'éclairage d'une salle de classe de l'école maternelle Galilée (2 910 €)
- la reprise de la façade de la salle des fêtes Maringer (3 243 €, hors remboursement de l'assurance)
- l'égagement d'arbres au parc du Haut Château (5 710 €)
- la fin de l'opération portant sur l'organisation et la valorisation des archives municipales (2 615 €).

A ces dépenses exceptionnelles, s'ajoutent également des frais d'assistance juridique liés principalement à des contentieux administratifs engagés à l'encontre de la collectivité (11 530 €) et le lancement d'une étude sur la qualité de l'air dans les bâtiments municipaux accueillant les enfants (6 120 €).

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, a reculé de 1,52 % en 2018.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le remplacement du départ en retraite d'une Atsem titulaire à temps complet par un agent en apprentissage : - 23 379 €
- le remplacement en interne du départ en disponibilité de l'adjoint d'animation en charge de la culture : - 14 250 €, nets des aides perçues en compensation.

L'exercice 2018 a, par ailleurs, été marqué par :

- une moindre mobilisation des agents contractuels pour assurer l'entretien des écoles
- le remplacement, à enveloppe budgétaire constante, d'un agent en contrat aidé aux fonctions d'Atsem par un jeune en apprentissage
- le remplacement, à enveloppe budgétaire constante, d'un responsable de pôle et du responsable du service de police municipale partis en retraite.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ce poste de dépenses a progressé de près de 8 % en 2018 tiré à la hausse par l'évolution conséquente de la subvention d'équilibre versée au CCAS, suite notamment au recrutement d'un apprenti en gestion administrative, et l'admission comptable de créances devenues irrécouvrables pour 5 223 €.

Les associations ont également profité d'un accompagnement renforcé de la ville dans la réalisation de leurs projets avec plus particulièrement l'attribution d'une subvention à l'association Atelier Mémoire d'Essey pour l'organisation d'une campagne de mécénat dédiée à la restauration de deux tableaux de l'église Saint-Georges (1.000 €) et l'attribution d'une subvention au Conseil Citoyen pour la création de jardins cultivés et pédagogiques dans le quartier de Mouzimpré (500 €).

4. Les charges financières

Les charges financières regroupent les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

En l'absence de nouveaux emprunts contractés par la collectivité, la progression de ce chapitre s'explique par l'annulation d'une opération de contrepassation d'écritures (opération d'ordre) suite à une absence de rattachement comptable d'ICNE en 2017.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

5. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent principalement les opérations de régularisation comptable et certaines subventions à caractère exceptionnel.

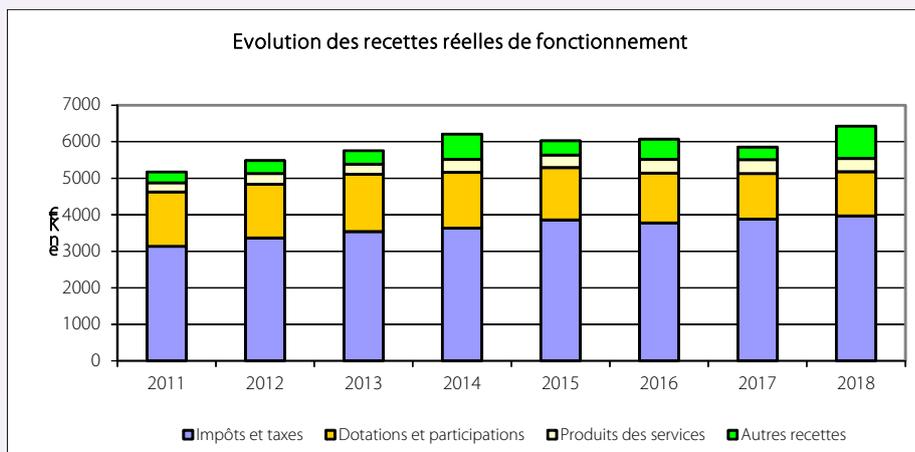
Ce chapitre a principalement été marqué en 2018 par la réduction d'un titre de recettes de taxe locale sur la publicité extérieure pour 2 812,50 € suite à la fermeture d'un commerce sur le territoire.

Enfin, bien que figurant dans un chapitre dédié, il convient de noter qu'une provision complémentaire de 21 186,05 € a été constituée en 2018 pour prendre en charge comptablement, sur les exercices à venir, une fraction supplémentaire de restes à recouvrer pouvant faire l'objet d'admissions en non-valeur.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Avec une réalisation de 6 385 660,34 € en 2018, contre 5 848 122,11 € en 2017, le volume des recettes réelles de fonctionnement a progressé de 9,2 % sur l'exercice étudié, en raison principalement d'une reprise sur provision de 422 424 €.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement depuis 2011.



1. Les dotations et participations

Le compte administratif 2018 fait état d'un recul supplémentaire de ce chapitre qui recense l'ensemble des aides et subventions versées par l'Etat et les autres partenaires locaux (collectivités, intercommunalité) et nationaux (Caf).

Ce poste de recettes évolue ainsi à la baisse en raison du mécanisme d'écrêtement des composantes forfaitaires et compensatrices de la DGF, destiné à financer la montée en puissance des composantes péréquatrices. L'écrêtement opéré en 2018 s'élève, dans ce cadre, à 29 081 €.

Dans le prolongement des exercices précédents, la ville d'Essey-lès-Nancy continue d'ailleurs de perdre progressivement son éligibilité au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ainsi qu'à la Dotation Nationale de Péréquation, considérant ses potentiels fiscaux et financiers plus favorables que ceux des collectivités de même strate.

S'agissant des participations, le retour à un rythme scolaire sur 4 jours marque également la fin de la participation de l'Etat et de la Caf au financement des activités périscolaires, soit une perte d'environ 58 400 € en année pleine.

La diminution de ce poste de recettes a toutefois pu être partiellement amortie par la progression des compensations d'exonérations (+ 12 257 €) et de la dotation de solidarité rurale (+ 3 090 €).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, a de nouveau progressé en 2018, tiré par le dynamisme de l'activité commerciale à Essey-lès-Nancy (ouverture de commerces, transactions commerciales...).

L'année 2018 a ainsi été marquée par une évolution de près de 4 % des produits de taxe locale sur la publicité extérieure, soit un produit supplémentaire de près de 12 300 €, en raison, certes, de l'ouverture de commerces mais également d'opérations de contrôle sur le terrain.

Les produits de taxe additionnelle aux droits de mutation ont également profité du dynamisme des transactions commerciales pour se hisser à un niveau encore plus élevé qu'en 2017, exercice pourtant déjà exceptionnel (312 402 € en 2018 contre 308 936 € en 2017).

Indexé sur la progression des bases d'imposition des commerces, la dotation de solidarité reversée par la Métropole du Grand Nancy enregistre enfin, en poursuivant une même logique, une progression de 5 194,62 €.

Concernant les bases de contributions directes, la commune a pu bénéficier des nouvelles modalités de détermination du taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales, fixé à 1,24 % (contre + 0,4 % en 2017) et d'une évolution physiques des bases de 1,98 % pour la taxe foncière et de 0,76 % pour la taxe d'habitation.

3. Les produits des services et du domaine

Composé des redevances des services acquittées par les usagers, les produits des services et du domaine ont reculé de près de 14 000 € en 2018 avec la disparition des dispositifs payants Epa'temps et P'tits Répits suite au retour à la semaine d'école sur 4 jours.

4. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre, constitué des recettes issues de la location du patrimoine immobilier de la collectivité (appartements, salles) et du remboursement par les usagers des charges de fonctionnement liées aux locations (eau, ordures ménagères...), s'est également contracté en 2018 de 4 130 € avec l'augmentation de la mise à disposition gratuite des salles au profit des associations.

5. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service et, le cas échéant, les remboursements par l'État des traitements des agents employés sous contrats aidés.

Ce chapitre comptabilise 82 609 € de recettes, contre 95 738 € en 2017, en recul constant avec l'extinction progressive des dispositifs de contrats aidés.

6. Les produits exceptionnels

Le chapitre des produits exceptionnels, composé notamment des cessions, débits, pénalités et remboursements d'assurance, est particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Il a été caractérisé, en 2018, par :

- la cession du bois situé sur le territoire de la commune de Saulxures : 100 000 €
- le remboursement d'honoraires d'avocat pour 4 720 €
- la perception d'indemnités et pénalités dans le cadre de plusieurs marchés publics pour 21 282 €
- le remboursement de sinistres : 8 291 €
- la perception d'un don de 1 000 € pour l'organisation de la 22^{ème} édition du festival Essey Chantant.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

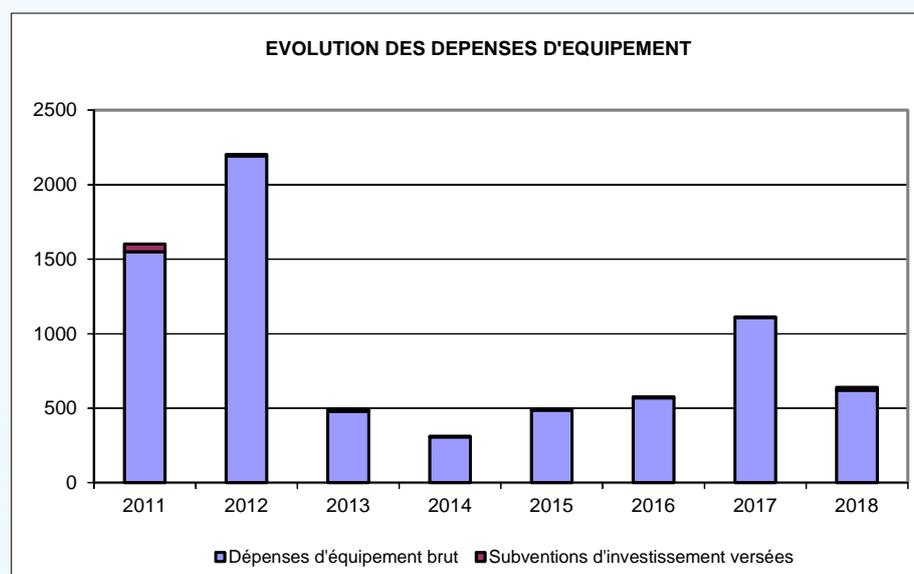
L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2018 à 911 552,84 €, hors restes à réaliser.



1. Les dépenses d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, l'exercice 2018 a été marqué par :

1) pour les opérations d'équipement

- le règlement d'une fraction de l'opération de réhabilitation de l'accueil de l'Hôtel de Ville pour 34 371 € ;
- le règlement d'une fraction de l'opération de construction d'une salle d'activité scolaire et périscolaire pour 171 024 € ;
- le règlement d'une partie des études de l'opération de mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 24 676 € ;

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

2) en matière d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

- l'acquisition de la parcelle AV77 Chemin d'Abron : 22 483 €
- l'acquisition de désherbeurs thermiques : 38 478 €

3) en matière d'entretien et d'acquisition du patrimoine

- la réfection de la toiture de l'école maternelle Delaunay : 95 596 €
- la participation à la création de jardins dans le quartier Mouzimpré : 17 704 €
- le traitement acoustique de l'espace Pierre de Lune : 7 856 €
- l'implantation de cavurnes et la réalisation d'aménagements divers dans le cimetière : 15 588 €
- la sécurisation du parking public de l'avenue Foch : 33 401 €
- l'installation de linoléum dans la salle Maringer : 5 203 €
- la mise en place de systèmes de protection des personnes contre les incendies : 8 774 €

2. Les dépenses financières

Les dépenses financières, constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette, ont fortement reculé en 2018.

Cette évolution s'explique principalement par le remboursement anticipé exceptionnel de deux emprunts en 2017.

L'annuité de la dette s'élève donc désormais à environ 415.000 € contre 760.000 € pour l'exercice 2012.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

B. Les recettes réelles d'investissement

1. Les subventions d'investissement

Ce chapitre totalise, en 2018, 211 917 € de recettes, hors restes à réaliser. Comme les années précédentes, les prévisions restent supérieures aux réalisations en raison des mécanismes financiers conduisant à l'inscription au budget des recettes dans leur intégralité et non pour leurs fractions propres à chaque exercice. Ainsi, les fractions de subventions non perçues sont généralement reportées, sur l'exercice suivant, sous forme de restes à réaliser.

La collectivité a ainsi reçu, pour l'année 2018, les subventions :

- de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réhabilitation de l'école maternelle Prévert : 145 946 €
- du Département pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle Delaunay : 15 492 €
- du Département et de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction de la salle d'activité scolaire et périscolaire : 25 010 €
- de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition notamment de désherbeurs thermiques : 20 424 €

2. Les dotations d'investissement

Ce chapitre de recettes comprend l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, lorsqu'il est affecté à la couverture du besoin de financement de l'exercice suivant, et les attributions du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements réalisés les exercices précédents.

Considérant les dépenses d'équipement réalisées en 2017, l'attribution du FCTVA s'est élevée à 187 028,31 € en 2018.

3. Les emprunts

Il convient, enfin, de relever que les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 ont pu être couvertes, comme en 2017, par les ressources propres de la collectivité (épargne principalement), sans aucun recours à l'emprunt.